**1/ Les missions et les principes de la justice en France :**

* *Activité 1 : AXE 1 La sensibilité*
* *Découvrir :*

Doc 1 p 392 : « Le visage de la justice »

* *Appliquer :*

Doc 1 p 402 : Dans ce cas précis, quelles missions a rempli la justice ?........................................

………………………………………………………………………………………………………………..

* *Activité 2 : AXE 2 : Le droit et la règle*

Reliez chaque principe à l’article de loi qui lui correspond (un article peut « contenir » plusieurs principes »)

La présomption d’innocence

**La déclaration des droits de l’homme et du citoyen de 1789**

* Art. 6 La loi doit être la même pour tous, soit qu’elle protège, soit qu’elle punisse
* Art. 8 Nul ne peut être puni qu’en vertu d’une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée

**Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 :**

* Art. 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
* Art. 8 Toute personne a droit, en plein égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial
* Art. 11 Toute personne accusée est présumée innocente jusqu’à ce que sa culpabilité soit établie au cours d’un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

Droit à un procès équitable et contradictoire

Droit à la dignité humaine

Non rétroactivité des lois

Le droit de faire appel (faire réexaminer son cas par la justice)

**SCHEMA A RETENIR !**

**QUELLES SONT SES MISSIONS ?**

………………………………………….

…………………………………………

…………………………………………..

…………………………………………..

**LA JUSTICE C’EST :**

**QUOI ?**

* Un ………………………rempli par l’Etat, intégré à un système juridique européen et mondial.

**QUI ?**

* Un personnel spécialisé avec des rôles différents (magistrats, avocats…)

**Où et COMMENT ?**

* Des TRIBUNAUX différentes selon les délits

**QUELS SONT SES PRINCIPES ? SES VALEURS ?**

* La justice est INDEPENDANTE du pouvoir politique.
* Elle est pour TOUS.
* Elle est GRATUITE (aide juridictionnelle)
* Elle est EQUITABLE (présomption d'innocence, non rétroactivité des lois, adaptation des peines en fonction du délit, droit au recours.)